



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 2 mars 2026, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1704-2026 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION, ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX AFIN DE CORRIGER L'ARTICLE 9.1

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 mars 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière

Le lien dans le présent avis public vous dirige vers la compilation administrative du règlement comprenant les modifications.